



**PUBLICITÉ PRÉALABLE POUR L'INSTALLATION D'UN CAMION DE RESTAURATION
(FOOD-TRUCK)**

Publicité du 20/02/2025 au 20/03/2025

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « *lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

Objet du présent avis : la Ville de Vaucresson a reçu la manifestation d'intérêt spontanée pour l'exploitation d'un food-truck sur le parking du centre, sis à l'angle du boulevard de Jarly, de l'avenue Jean-Salmon-Legagneur et de la rue de la Folie.

Période d'exploitation

Le jeudi de 10h à 14h15 – du 6 mars 2025 au 31 juillet 2025 inclus.

Pour candidater

Les candidats sont invités à se manifester **au plus tard le 20 mars 2025** auprès du Service Juridique de la Ville par mail (marches-publics@mairie-vaucresson.fr), ou par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Vaucresson
Service Juridique
Hôtel de Ville
8 Grande Rue
92 420 VAUCRESSON

Informations

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, contacter le service Juridique : 01 71 02 80 32 – marches-publics@mairie-vaucresson.fr.

Le titre autorisant l'occupation sera accordé à titre précaire et révocable, uniquement pour la période définie précédemment.